

Blanc comme neige, le dealer relâché par le Parquet ?

écrit par Claude t.a.l | 28 juin 2020



Blanc comme neige...

Mardi dernier (24 juin), à Créteil (Val de Marne), l'attention de policiers en patrouille dans un lieu connu pour le trafic de drogue est attirée par une personne d'une vingtaine d'années.

Une sorte de djeune.

Il est assis sur son scooter et tape frénétiquement sur son portable...

Les policiers, suspicieux, à tort sans doute, le contrôlent, finissent par fouiller le scooter, puis l'interpellent.

Pour des broutilles : résine de cannabis, marijuana, cocaïne...

Arrêter un type qui n'est qu'un simple livreur de drogue !

Le Parquet de Créteil a mis fin à cette aberration et a immédiatement fait libérer cette malheureuse victime de la violence policière.

Avec un argument imparable :

« En fait vous l'avez contrôlé parce qu'il est noir » !

Blanc comme neige, le mec, finalement.

C'est normal : « neige » est une des appellations de la cocaïne.

Un livreur de drogues a été interpellé avec du cannabis et de la cocaïne par les policiers de la BAC à Créteil (Val-de-Marne) ce mardi. Il a été remis en liberté sur décision du parquet, qui aurait reproché aux policiers un contrôle lié à la couleur de peau du mis en cause.

La décision et la justification du parquet irritent les policiers. L'affaire a même été évoquée lors de la réunion hebdomadaire entre le patron de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et la procureure de la République ce jeudi matin raconte [Le Parisien](#). Les autorités font part d'une « maladresse ». Le mis en cause a quant à lui retrouvé la liberté.

Tout est parti du sens de l'observation des policiers de la Brigade anticriminalité (BAC). En patrouille ce mardi soir dans le quartier du Port à Créteil, à proximité d'un point de deal, les fonctionnaires ont eu leur attention attirée par un individu âgé d'une vingtaine d'années, de type africain, qui portait un casque noir. Ce dernier sortait de l'immeuble situé au 52 avenue du Général Pierre Billotte.

Une fois assis sur son scooter, l'homme a pris son portable et s'est mis à tapoter dessus, allumant son GPS. Soupçonnant qu'il soit un livreur de drogue, les policiers ont décidé de procéder à son contrôle. Ils se sont vite rendu compte qu'ils avaient eu du flair.

Il remet le cannabis et la cocaïne qu'il transporte aux policiers

Le suspect était nerveux et une odeur de cannabis était présente. Ce dernier a rapidement avoué aux policiers qu'il

transportait de la drogue. Il a remis aux policiers de la BAC un sachet qui contenait de la résine de cannabis, puis des pochons de cocaïne qu'il avait dissimulés. De l'herbe était aussi dans le coffre du scooter. L'homme domicilié à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) a été interpellé.

Les premières recherches ont confirmé que le mis en cause était un livreur de produits stupéfiants, jamais condamné par la justice par le passé et inconnu des services de police. Avisé de sa garde à vue, le parquet a demandé des précisions sur le motif du contrôle d'identité à l'origine de son interpellation.

« En fait vous l'avez contrôlé parce qu'il est noir »

Les forces de l'ordre sont en effet dans l'obligation de respecter [l'article 78-2](#) du code de procédure pénale pour réaliser le contrôle d'une personne, en motivant leur action par le fait que cette dernière « a commis ou tenté de commettre une infraction » ou « qu'elle se prépare à commettre un crime ou un délit », entre autres.

La parquetière a demandé qu'on lui envoie le procès-verbal d'interpellation. Après l'avoir consulté, elle a estimé que le motif du contrôle d'identité n'était pas valable et que le mis en cause devait par conséquent être remis en liberté. « *En fait vous l'avez contrôlé parce qu'il est noir* », aurait lancé la magistrate, affirment les policiers. Une remarque qu'ils considèrent fautive et qu'ils ne digèrent pas, alors même que le fonctionnaire qui a décidé de réaliser le contrôle est lui-même de type africain.

« *C'est une maladresse du parquet* », a estimé un gradé de la police interrogé par le quotidien francilien. Le policier qui a rédigé le procès-verbal d'interpellation avait d'ailleurs précisé « *que le pilote faisait démarrer son scooter sur un trottoir ce qui peut largement motiver le contrôle* », souligne-t-il. Ni le parquet, ni la DDSP n'ont

souhaité répondre aux questions de nos confrères.

<https://actu17.fr/creteil-le-parquet-estime-que-le-dealer-a-ete-interpelle-sur-fond-de-racisme-il-est-remis-en-liberte/>

—

.

Note de Christine Tasin

Il n'y a pas qu'à Londres que les policiers ne vont, bientôt, plus contrôler les Noirs et les laisser s'entretuer et nous décimer...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/06/27/lancien-chef-de-la-police-de-londres-denonce-la-violence-des-noirs-africains-et-le-mouvement-blm-coupe/>